

# COMMUNAUTE DE COMMUNES RAHIN ET CHERIMONT

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 24 OCTOBRE 2019

Etaient présents : **CARDOT** Patrick – **COLLILIEUX** Stéphane – **CORNU** Benoît – **DURPOIX** Sylvère – **FAIVRE** Marie-Claire – **FRANCOIS** Karine – **GALMICHE** Michel – **GINDRE** Marie-Thérèse – **GROSJEAN** Gilles – **GROSJEAN** René – **GUIDEZ** Pierrette – **HEINRICH** Gilles – **IPPONICH** Alain – **JACOBBERGER** Michel – **LACREUSE** Laurent – **LIECHTELE** Francis – **LOUVIOT** Christine – **LUPFER** Frédérique – **MILLE** Jean-Claude – **PAOLI** Jean – **SCHIESSEL** Vincent – **TARIN** Pierric – **VILTET** Didier

Ont donné pouvoir : **FAVEREAU** Jocelyne à **MILLE** Jean-Claude – **LAB** Mireille à **CORNU** Benoît – **TRITRE** Michel à **GROSJEAN** René

Le Président remercie les personnes présentes et ouvre la séance.



### ➤ Agenda :

- Commission Culture le lundi 16 décembre à 19H00 dans les locaux de la CCRC,
- Commission d'appel d'offres sur la gestion des centres péri et extra scolaires et la vidéoprotection du site de la Filature le mardi 17 décembre à 18H00 dans les locaux de la CCRC,
- Conseil Communautaire le jeudi 19 décembre à 19H30 à la mairie de Frédéric-Fontaine (au lieu du mardi 17 décembre à 20H00 à la salle d'exposition de la Filature comme prévu initialement),
- Réunion de bureau le mercredi 15 janvier à 18H30 dans les locaux de la CCRC,
- Comité syndical du Pays des Vosges Saônoises sur les orientations budgétaires le jeudi 16 janvier à 18H30 à l'Espace du Sapeur à Lure,
- Conseil Communautaire débattant du PADD du PLUi le jeudi 23 janvier à 18H00,
- Comité syndical du Pays des Vosges Saônoises sur le vote du budget le jeudi 20 février à 18H30 à l'Espace du Sapeur à Lure.

### ATTRIBUTIONS D'AIDES FINANCIERES POUR TRAVAUX DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE HABITAT

Le Conseil Communautaire, réuni le 24 octobre 2019, a validé à l'unanimité selon les règles définies par les délibérations en dates du 25 juin 2009, du 16 janvier 2014 et du 26 septembre 2017 l'attribution de :

- deux subventions « Habiter Mieux » d'un montant de 1 000 € chacune, l'une sur la commune de Champagney et l'autre sur celle de Frédéric-Fontaine,
- deux subventions « Façades » sur la commune de Ronchamp, l'une d'un montant de 750 € et l'autre d'un montant de 473 €.

### TARIFICATION DE PHOTOCOPIES DE DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-29 ;  
Vu l'arrêté du 1<sup>er</sup> octobre 2001 relatif aux conditions de fixation et de détermination du montant des frais de copie d'un document administratif ;

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire de la nécessité de mettre en place une tarification pour la réalisation de photocopies de documents administratifs, notamment dans le cadre de recours ou procédures en contentieux par des administrés ou usagers à l'encontre de la collectivité. Il propose de fixer à 0,18 € le coût d'une photocopie simple en format A4 et noir et blanc, les recto-verso et formats A3 comptant chacune respectivement pour double, soit 0,36 € et 0,72 €, de même qu'à 0,50 €, 1,00 € et 2,00 € le coût de productions identiques en couleur. Les éventuels frais d'envoi des documents à l'administré seront facturés en sus au tarif d'affranchissement adéquat en vigueur.

Entendu cet exposé, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve les tarifications ci-dessus décrites pour la réalisation de photocopies de documents administratifs, et autorise Monsieur le Président à effectuer toute démarche en ce sens.

### ADMISSION DE CREANCE ETEINTE

Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire la nécessité d'admettre, suite à une ordonnance de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire prononcée par la commission de surendettement des particuliers de la Haute-Saône, une créance comme éteinte pour un montant de 179,19 € sur le budget annexe « Déchets Ménagers ».

Entendu cet exposé, le Conseil Communautaire, à la majorité par 23 voix pour, deux abstentions (Messieurs DURPOIX Sylvère et LACREUSE Laurent), et une voix contre (Monsieur VILTET Didier), autorise Monsieur le Président à effectuer toute démarche en vue du mandatement de ce montant au compte 6542 du budget précité.

### VALIDATION DU CHOIX DU PRESTATAIRE POUR L'EXECUTION D'UN MARCHE SOUS LA FORME D'UN ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDE POUR DES TRAVAUX D'EXPLOITATION FORESTIERE SUR LES COMMUNES DE CHAMPAGNEY, RONCHAMP ET FRAHIER-ET-CHATEBIER PAR LE BIAIS D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire la délibération du 27 juin 2019 validant la mise en place par la Communauté de Communes Rahin et Chérimont d'une procédure de groupement de commandes pour organiser la passation d'un marché sous la forme d'un accord cadre à bons de commande d'un an avec des entreprises de travaux forestiers, ainsi que les délibérations concordantes des communes de Champagny, Ronchamp et Frahier-et-Chatebier validant leur adhésion à cette démarche avec une consultation portant sur deux lots, l'un en bûcheronnage manuel et l'autre en débardage mécanisé. Une commission d'appel d'offres ad hoc composée de représentants de ces communes s'est réunie les 5 septembre et 16 octobre 2019, permettant après analyse de proposer de retenir pour les deux lots précités l'entreprise TREDANT Kevin, sise 11 chemin du Champey à 70290 CHAMPAGNEY, mandataire d'un groupement constitué avec l'entreprise JACOBBERGER EF, sise 52 avenue de la Gare à 70290 CHAMPAGNEY.

Entendu cet exposé, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité la proposition de la commission d'appel d'offres ad hoc, et autorise les communes concernées à émettre leurs bons de commande dès la finalisation de ce marché à l'issue du délai légal d'information des entreprises ayant candidaté à cet accord cadre.

### AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA PARTICIPATION FINANCIERE 2019 ET 2020 AU COLLECTIF PATRIMOINE DU COMITE REGIONAL DU TOURISME BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire la convention de partenariat financier entre le Département de la Haute-Saône, la Commune de Ronchamp et la Communauté de Communes Rahin et Chérimont pour accompagner l'EURL La Porterie de Notre-Dame du Haut à l'adhésion au Collectif Patrimoine du Comité Régional du Tourisme.

La convention de partenariat conclue entre La Porterie de Notre-Dame du Haut et le Comité Régional du Tourisme l'est pour trois années. Le financement de cette participation initialement conclu pour l'année 2018 doit suivre la durée de la convention de partenariat ? et ainsi être prolongée pour les années 2019 et 2020 pour le même montant que celui arrêté en 2018, soit 1 875 € par signataire du présent avenant.

Entendu cet exposé, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve cet avenant assorti d'une participation annuelle inchangée de 1 875 € ; et autorise Monsieur le Président à effectuer toute démarche en vue de sa signature.

RECONDUCTION DE L'OPERATION « BUS DES NEIGES » POUR L'HIVER  
2019/2020 ET RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE  
TRANSPORT AVEC LA REGION BOURGOGNE FRANCHE-COMTE A  
COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2020

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire l'opération « Bus des Neiges » lancée lors de l'hiver 2015/2016 par délibération en date du 29 octobre 2015 dans le cadre d'un transport à la demande avec, à ce titre, la participation financière à l'origine du Département de la Haute-Saône.

Après quatre hivers de succès, il propose de reconduire l'opération à l'identique pour la saison hivernale 2019/2020, et de solliciter pour l'exercice 2020 l'aide financière de la Région Bourgogne Franche-Comté.

La convention de délégation d'Autorité Organisatrice de Transports signée avec la Région Bourgogne Franche-Comté en 2017 arrivant à échéance le 31 décembre 2019, il convient d'en signer une nouvelle au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Entendu cet exposé, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- sollicite la signature d'une nouvelle convention avec la Région Bourgogne Franche-Comté pour la délégation d'Autorité Organisatrice de Transports pour la réalisation des transports à la demande, bus des neiges et navettes estivales, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020,
- sollicite l'aide financière de la Région Bourgogne Franche-Comté pour la réalisation de l'opération « Bus des Neiges » sur l'hiver 2019-2020,
- autorise Monsieur le Président à effectuer toute démarche en ce sens.

DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT AU TITRE DE LA DOTATION  
D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2020 POUR  
L'INSTALLATION DE TROIS PANNEAUX DYNAMIQUES  
D'INFORMATION TOURISTIQUE

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire la délibération du 17 septembre 2019 sollicitant l'aide du Département de la Haute-Saône au titre de la fiche H6 « Signalétique touristique » et la tenue du Conseil de Destination Vosges du Sud le 1<sup>er</sup> octobre 2019 qui a validé l'éligibilité du projet de mise en place de trois panneaux dynamiques d'information touristique donnant droit à une subvention plafonnée à un montant de 10 000 €. Afin d'optimiser le plan de financement de ce projet d'un montant prévisionnel de 50 452,50 € H.T., aléas de 5% inclus, il propose de solliciter une aide financière de l'Etat dans le cadre de l'axe 1 de l'appel à projets de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux au titre des équipements touristiques entrant dans le cadre d'une stratégie territoriale.

Entendu cet exposé, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- d'approuver l'avant-projet décrit ci-dessus,
- de solliciter l'aide de l'Etat dans le cadre de l'appel à projets de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2020 à hauteur de 40%, soit 20 181 €,
- de s'engager à autofinancer le projet au cas où les aides attribuées sont inférieures aux montants sollicités,
- d'arrêter comme suit le plan de financement global de l'opération :

Etat (AAP Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2020 – axe 1)	20 181,00 € (40%)
Département de la Haute-Saône (fiche H6 « Signalétique touristique »)	10 000,00 € (20%)
Total subventions sollicitées	30 181,00 € (60%)
Autofinancement Communauté de Communes Rahin et Chérimont	20 271,50 € (40%)

DEMANDE DE SUBVENTION AU FEADER AU TITRE DU PROGRAMME  
LEADER DES VOSGES COMTOISES POUR LE PROJET GLOBAL DE  
STRUCTURATION DES CIRCUITS COURTS ALIMENTAIRES

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire l'engagement de la Communauté de Communes Rahin et Chérimont dans la démarche « Ecooparc » depuis 2016, notamment concernant l'émergence de projets favorisant la mise en valeur des circuits courts alimentaires. Il expose le projet global de structuration des circuits courts alimentaires ayant été déclaré éligible à l'octroi de fonds FEADER dans le cadre du programme Leader des Vosges Comtoises lors du comité de programmation du 6 novembre 2017. Ce projet étant désormais mûr et arrêté au montant prévisionnel global de 59 949,71 € T.T.C., il convient de solliciter l'aide financière au titre de ce programme dans le cadre de la fiche action 2.2 « Accroître la valorisation des ressources agricoles et sylvicoles – Volet A ».

Entendu cet exposé, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- d'approuver l'avant-projet décrit ci-dessus,
- de solliciter l'aide du FEADER dans le cadre du programme Leader des Vosges Comtoises à hauteur de 38 367,81 €,
- de s'engager à autofinancer le projet au cas où les aides attribuées sont inférieures aux montants sollicités,
- d'arrêter comme suit le plan de financement global de l'opération :

FEADER (Programme Leader des Vosges Comtoises)	38 367,81 € (64%)
Total subventions sollicitées	38 367,81 € (64%)
Autofinancement Communauté de Communes Rahin et Chérimont	21 581,90 € (36%)

SIGNATURE DU CONTRAT ENFANCE-JEUNESSE DE TROISIEME  
GENERATION 2019-2022 AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS  
FAMILIALES DE LA HAUTE-SAÔNE

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire le renouvellement avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2019 du Contrat Enfance Jeunesse négocié avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Saône pour la période 2019-2022, en vue de l'obtention d'une aide au financement des compétences enfance et jeunesse assumées par la Communauté de Communes Rahin et Chérimont depuis 2007. Les échanges avec la Caisse d'Allocations Familiales pour le renouvellement de ce Contrat arrivant à leur terme, il demande au Conseil Communautaire de l'autoriser à effectuer toute démarche en vue de sa signature dans les meilleurs délais.

Entendu cet exposé, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la signature de ce Contrat Enfance Jeunesse de troisième génération avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Saône pour la période 2019-2022, et autorise Monsieur le Président à effectuer toute démarche en ce sens.

REATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION « GRAINES  
DE JEUNES » POUR L'ORGANISATION DE LA SECONDE EDITION DE LA  
CONVENTION JEUX « TROLL IN GAME »

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire le rôle de l'association « Graines de Jeunes » qui mobilise de jeunes majeurs en soutien des activités du « Secteur Jeunes » intercommunal. La Communauté de Communes Rahin et Chérimont ayant perçu en lieu et place de « Graines de Jeunes » une subvention de la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Saône d'un montant de 2 000 € pour l'organisation de la convention jeux « Troll in Game » qui se tiendra les 29 et 30 novembre 2019, il convient de la réattribuer à cette association.

Entendu cet exposé, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la réattribution de cette subvention d'un montant de 2 000 € à l'association « Graines de Jeunes ».

## CREATION D'UN POSTE PERMANENT D'ADJOINT TERRITORIAL DU PATRIMOINE PRINCIPAL DE DEUXIEME CLASSE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;  
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 34 ;  
Vu le tableau actuel des effectifs de la collectivité ;  
Vu le budget intercommunal ;

Considérant la nécessité de créer un poste d'adjoint territorial du patrimoine principal de deuxième classe afin d'assurer les missions de chargé d'accueil médiathèque à hauteur de 35 heures hebdomadaires (soit 35/35<sup>ème</sup> d'un temps complet) et que cet emploi relève de la catégorie hiérarchique C ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide la création, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2019, d'un poste d'adjoint territorial du patrimoine principal de deuxième classe à 35 heures hebdomadaires (soit 35/35<sup>ème</sup> d'un temps complet) relevant de la catégorie hiérarchique C.

Etant précisé que les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu, le Conseil Communautaire précise que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget 2019, et autorise Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

## DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AU DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE DANS LE CADRE DE LA TROISIEME ACTION DU PACK CULTUREL TERRITORIAL

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire les délibérations du 7 mai 2015 et du 17 novembre 2016 sollicitant le Département de la Haute-Saône au titre du Pack Culturel Territorial décrit dans la fiche G13 et inscrit dans le Contrat PACT de la Communauté de Communes Rahin et Chérimont. Une première manifestation avait bénéficié de ce dispositif lors de l'inauguration des studios de répétition Gilles Dirand avec la venue de la Bulle à Spectacles, et une seconde action à destination des scolaires avait été proposée en 2017 par le réseau CANOPE en lien avec l'inscription de la chapelle de Ronchamp au Patrimoine Mondial de l'UNESCO. Dans la poursuite de la Convention Territoriale de Développement Culturel et d'Education Artistique et Culturelle signée en 2018 avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bourgogne Franche-Comté et le Département de la Haute-Saône, un renforcement des actions relatives à l'Education Artistique et Culturelle ayant fait l'objet d'un avenant à cette convention à compter de 2019 a permis de nouer un partenariat avec l'association « A la leur des contes » débouchant sur des actions au Collège Victor Schoelcher, des initiations au conte ainsi qu'un ciné-concert au cinéma Sélect de Plancher-les-Mines. Cette association étant partenaire de Culture 70, il est possible de solliciter une aide financière à hauteur de 40% d'un montant plafonné à 10 000 €, soit 4 000 €, de la part du Département de la Haute-Saône au titre de la réalisation de la troisième action du Pack Culturel Territorial inscrit dans le Contrat PACT.

Entendu cet exposé, le Conseil Communautaire, approuve la demande d'une aide financière au Département de la Haute-Saône d'un montant de 4 000 € au titre de la troisième action du Pack Culturel Territorial, et autorise Monsieur le Président à effectuer toute démarche en ce sens.

## DELEGATION AU SIEDZO POUR LA PERCEPTION SOUS FORME DE GROUPEMENT DE CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE RELATIFS A LA SECONDE TRANCHE DE TRAVAUX DE RECONVERSION DU SITE DE LA FILATURE A RONCHAMP

Monsieur le Président présente au Conseil Communautaire la possibilité de valoriser des Certificats d'Economies d'Energie (CEE) sur la seconde tranche de travaux de réhabilitation du site de la Filature à Ronchamp. Proportionnels aux économies d'énergies calculées en kWh cumac (cumulés-

actualisés) et réalisées par la mise en œuvre de performances d'isolation, de ventilation, d'électricité et de chauffage, les Certificats d'Economies d'Energie peuvent générer un apport financier non négligeable à la collectivité. Afin de monter l'ensemble du dossier, la délégation au SIED70 compétent en la matière a pour objectif de demander au mandataire de déposer pour le compte du mandant un dossier de Certificats d'Economies d'Energie auprès des services compétents. Le mandataire aura à charge la gestion technique, juridique et administrative de ces Certificats d'Economies d'Energie, ainsi que la délégation de signature pour les pièces nécessaires à la constitution du dossier. Le mandant atteste sur l'honneur, d'une part, qu'il ne percevra pas de subventions de l'ADEME pour cette opération d'économies d'énergie et, d'autre part, qu'il fournira exclusivement au SIED70 l'ensemble des documents permettant de valoriser cette opération au titre du dispositif des Certificats d'Economies d'Energie, et qu'il ne signera aucun document similaire avec un autre acteur dans le cadre de ce dispositif. Le mandataire reversera au mandant la totalité du montant de la vente des Certificats d'Economies d'Energie à l'euro près.

Entendu cet exposé, le Conseil Communautaire, approuve la délégation au SIED70 pour l'ensemble de ce dossier, et autorise Monsieur le Président à effectuer toute démarche en ce sens, notamment la signature d'une convention de mutualisation des Certificats d'Economie d'Energie issus d'opérations réalisées sur le patrimoine des collectivités.

## ENGAGEMENT FINANCIER TERRITORIAL POUR LE RACCORDEMENT AU RESEAU DE GAZ NATUREL A DES FINS INDUSTRIELLES DE LA ZONE D'ACTIVITES DES CHAMPS MAY A CHAMPAGNEY

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire les conventions de financement du raccordement au réseau de distribution de gaz naturel conclues au cours de l'année 2018 avec le SIED70 en vue de la réalisation par le biais d'une Délégation de Service Public de travaux destinés à alimenter en gaz naturel à des fins industrielles la Zone d'Activités des Champs May à Champagny pour un montant prévisionnel total de 919 000 €. Des participations financières de la Communauté de Communes Rahin et Chérimont, des communes de Champagny et Plancher-Bas, du Conseil Départemental de la Haute-Saône et du SIED70 ont été fléchées au moment de la finalisation du dossier pour la réalisation de cet investissement structurant pour le territoire intercommunal.

Profitant de la démarche conjointe entre l'Etat et la Région Bourgogne Franche-Comté dans le cadre de la labellisation de la Communauté de Communes Rahin et Chérimont en tant que « Territoire d'Industrie » à l'échelle des Vosges Saônoises, Monsieur le Président souhaite réaffirmer la volonté ferme du Conseil Communautaire de voir aboutir le projet de raccordement au réseau de gaz naturel à des fins industrielles de la Zone d'Activités des Champs May à Champagny, même si l'objectif de consommation prévisionnelle en gaz fixé avec GRDF n'est pas atteint dans l'immédiat, notamment dans le cadre de l'engagement de l'entreprise Gestamp. Pour ce faire, une fiche action a été créée dans le Contrat « Territoire d'Industrie » des Vosges Saônoises qui sera signé prochainement en vue de la recherche de financements complémentaires de la part de la Région Bourgogne Franche-Comté notamment. Cette fiche est également couplée avec un autre projet de raccordement au réseau de gaz naturel à des fins industrielles sur la commune de La Côte, faisant partie de la Communauté de Communes voisine du Pays de Lure. Pour ce faire, un engagement financier des acteurs du territoire à hauteur de l'intégralité du montant des travaux de raccordement de la Zone d'Activités des Champs May à Champagny sera assuré, en lieu et place des 765 000 € initialement prévus.

Entendu cet exposé, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve cet engagement territorial ferme de voir aboutir ce projet dans les meilleurs délais, tout en recherchant des financements complémentaires avec les différents partenaires sollicités et en assumant le reste à charge le cas échéant.

## MOTION DE DEFENSE DE LA TRESORERIE DE CHAMPAGNEY

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que le Directeur Départemental des Finances Publiques de la Haute-Saône est venu à Champagny le 4 septembre dernier pour évoquer le projet de redéploiement du réseau des Finances Publiques dans le département. Les changements annoncés consistent à regrouper le traitement de la comptabilité des collectivités de l'Est de la Haute-Saône à Luxeuil-les-Bains, à mettre à disposition des collectivités un conseiller (1ETP pour 2 EPCI de

manière générale) et à mettre en place des points de rencontres programmées à l'avance avec les usagers dans les Maisons de Services Au Public ou autres lieux adaptés.

Dans ce cadre, la fermeture de la Trésorerie de Champagny est programmée pour le 1<sup>er</sup> janvier 2021. Madame le Maire de Champagny a d'ores et déjà signifié un refus de ce calendrier par courrier, mettant en évidence plusieurs éléments imprécis dans l'articulation du nouveau dispositif. Une réponse par mail de la Direction Départementale des Finances Publiques est arrivée ce jour, se voulant rassurante et proposant une convention de partenariat courant jusqu'en 2026. Néanmoins, celle-ci ne peut être acceptable en l'état et en l'absence de réponses aux questions posées.

Entendu cet exposé, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- s'oppose à la fermeture de la Trésorerie de Champagny au 1<sup>er</sup> janvier 2021,
- exprime fermement ses doutes sur l'efficacité du service public rendu par la nouvelle organisation proposée,
- s'oppose, tout comme le Conseil Départemental de la Haute-Saône, à la généralisation de cette nouvelle organisation sans évaluation précise de ses effets.

VENTE D'UN TERRAIN PRIS DANS UNE PARCELLE DE LA ZONE A  
LOTIR DU SITE DE LA FILATURE A RONCHAMP

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire de la demande d'un collectif de professionnels de santé composé de kinésithérapeutes et d'infirmières de se porter acquéreur d'un terrain d'une surface de 1 160 m<sup>2</sup> pris dans la parcelle AC 51 au lieu-dit « Prés aux Prêtres » située dans la zone à lotir du site de la Filature à Ronchamp, afin d'y construire un pôle médical. La valeur du terrain a été fixée, après négociation, à 35 € le m<sup>2</sup>, soit 40 600 €, hors frais notariaux.

Entendu cet exposé, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la vente du terrain en question pour la réalisation de ce projet aux conditions décrites ci-dessus, et autorise Monsieur le Président à effectuer toute démarche en ce sens.